

07 AOUT 2018

*Le Directeur général*

**NOTE DE SERVICE**

**A Messieurs :**

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
  - du Contrôle interne ;
  - de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
  - des Opérations douanières ;
  - de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
  - du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
  - du Personnel et de la Logistique ;
  - des Systèmes informatiques douaniers ;
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation ;
- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.



2523

**Objet:** institution d'un prélèvement sur les opérations de consignation de produits pétroliers et d'avitaillement en hydrocarbures des navires battant pavillon étranger.

**Références:** - loi n° 2018-24 du 06 juillet 2018 portant loi de finances rectificative pour l'année 2018, publiée au journal officiel du 09 juillet 2018 ;  
- nds N°2138 DGD/DRCI/BNF/ du 16 juillet 2018 relative à l'institution d'un prélèvement sur les opérations de consignation de produits pétroliers et d'avitaillement en hydrocarbures des navires battant pavillon étranger.

En complément de ma note de service visée en référence, je porte à votre connaissance que, la pré-liquidation du prélèvement en objet est faite sur la déclaration en douane, sous les codes-taxes et régimes douaniers ci-après :

- **code-taxe 62** : pour le prélèvement sur les opérations de consignation de produits pétroliers avec comme **code régime S404**;
- **code-taxe 13**: pour le prélèvement sur les opérations d'avitaillement en hydrocarbures des navires battant pavillon étranger avec comme **code régime R480**.

Les produits relevant des sous-positions tarifaires n°s 2710.12.30.00 et 2710.19.11.00, déclarés sous le code régime R480, ne supportent pas le prélèvement sur les opérations d'avitaillement des navires.

Vous voudrez bien en assurer une large diffusion auprès des agents placés sous votre autorité et me rendre compte de toute éventuelle difficulté liée à son application.

  
**Oumar DIALLO**